



# RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF

## 11 JUIN 2007

### PROCÈS-VERBAL

#### Introduction

(version papier corrigée dans le tiroir)

La réunion de juin 2007 du conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF) se tient à Turin, sous la présidence de Mme Odile Quintin, directrice générale de la direction générale de l'éducation et de la culture (DG EAC) de la Commission européenne. La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de la Bulgarie, du Danemark, de la France, de la Grèce, des Pays-Bas et de la Roumanie au conseil de direction, ainsi qu'à M. Giannantonio Ballette, représentant de la DG Élargissement (en qualité de membre du conseil de direction), et à M. Mikael Barford, qui représente EuropeAid (en qualité d'observateur).

Le Royaume-Uni et le Luxembourg n'ont pas délégué de représentant à cette réunion. Outre des représentants des DG Relations extérieures, Élargissement et Éducation et culture de la Commission européenne, tous les autres États membres de l'UE sont présents, de même que des observateurs de la Croatie, du Cedefop et des DG EuropeAid et Emploi de la Commission.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté moyennant l'ajout d'une invitation à l'adresse des États membres exerçant actuellement ou qui exerceront prochainement la présidence, en l'occurrence, l'Allemagne, le Portugal et la Slovénie, à présenter sous le point 4iii de l'ordre du jour les activités qu'ils déployeront sous leur présidence dans le domaine de l'éducation et de la formation.

#### 2. Remarques préliminaires

**Odile Quintin** commente à nouveau l'évaluation externe positive dont l'ETF a fait l'objet en 2006. Cette appréciation a été corroborée par la Commission dans sa communication publiée à la fin de 2006, qui présente l'ETF comme un centre d'expertise parfaitement établi et largement reconnu. Le Parlement européen a également décrit récemment l'institution dans les mêmes termes. L'ETF a démontré qu'elle pourra faire encore plus à l'avenir, du fait de l'extension proposée de son mandat et dans le contexte de la modernisation des instruments de la politique extérieure de l'UE.

Il n'en demeure pas moins que les longueurs de la procédure de refonte du règlement du Conseil et le rapatriement de la gestion du programme Tempus à Bruxelles sont des facteurs susceptibles d'induire une période d'instabilité à l'ETF au cours des deux prochaines années. Cependant, il est primordial que l'ETF ne laisse pas cette période instable mettre en péril les résultats obtenus jusque là et que le conseil de direction lui apporte tout le soutien possible.

Un calendrier plus réaliste du transfert de la gestion de Tempus implique que la fourniture d'assistance technique durera probablement six mois de plus que prévu à l'ETF, soit jusqu'en mi-2008.

Par ailleurs, des raisons administratives internes ont entraîné un retard dans l'adoption, par la Commission, de la refonte du règlement.

Bien qu'il soit probable que ces changements aient un impact sur l'organisation pendant quelque temps, les modifications apportées au règlement fondateur doivent être considérées comme un investissement pour le long terme et le retard pris dans le transfert du programme Tempus à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) comme un moyen d'offrir le meilleur service possible aux utilisateurs du programme Tempus.

### 3. Suivi de la réunion précédente

#### i: Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, tenue en novembre 2006, est adopté.

#### ii: Suivi des points d'action et des procédures écrites

Les points d'action ci-après ont été exécutés après la réunion de novembre 2006:

- La rubrique Tempus du programme de travail 2007 a été révisée et la version finale envoyée aux membres.
- Le document sur les perspectives à moyen terme a été révisé puis approuvé selon la procédure écrite, suite à l'adoption de la communication de la Commission.
- Le budget final et le programme de travail ont été adressés au Parlement européen, et la directrice a été présentée à la commission Emploi et affaires sociales en janvier.
- Le communiqué d'Helsinki a été diffusé parmi les pays partenaires par le site web, par le réseau du collège consultatif et par d'autres institutions homologues dans les pays partenaires.
- Le conseil de direction a adopté le plan d'action pour l'évaluation externe en janvier.
- La DG Éducation et culture de la Commission a été tenue informée de toutes les questions intéressant le conseil de direction.

Les propositions de modification pour les réseaux de l'ETF (ETF-GB-06-030) ont été suspendues dans l'attente de l'adoption du règlement fondateur révisé de l'ETF et seront discutées lors de la prochaine réunion du conseil de direction. Par ailleurs, les membres du conseil de direction ont été informés, par procédure écrite, des dernières évolutions relatives au budget 2007, suite à la réserve requise par le Parlement européen (PE) sur ce budget.

Les calendriers par pays et par projet de l'ETF pour 2007 sont désormais disponibles sur le site web et les membres sont invités à les consulter.

Deux procédures écrites ont été menées en janvier et en mars. La première concernait les perspectives à moyen terme 2007-2010, le plan d'action pour l'évaluation externe, le changement de dénomination du collège consultatif et la réserve du Parlement européen requise sur le budget 2007 des agences. La seconde concernait les estimations de recettes et de dépenses pour 2008, la plan de gestion des ressources humaines pour 2007-2010, le report 2006-2007, les réserves requises par le PE sur le budget 2007 (levées le 11 juin) et le budget final 2007. Un budget rectificatif 2007 sera présenté pour adoption au conseil de direction, à la fin de l'été.

## 4. Rapports oraux

i: Avancement des politiques et programmes de la Commission ayant un impact sur l'ETF

### Refonte du règlement fondateur de l'ETF

**Odile Quintin** rend compte des difficultés et de la longueur de la procédure d'adaptation du règlement de base de l'ETF. Le projet de refonte devrait être adopté au plus tard au début du mois de septembre.

La refonte du contenu a déjà été discutée un certain nombre de fois au sein du conseil, et les changements ayant trait aux questions mises en avant dans l'évaluation externe et à la convergence avec les autres agences sont les suivants:

- un mandat thématique élargi portant, dans le cadre des relations extérieures de l'UE, sur le développement des ressources humaines, en particulier sur l'éducation et la formation dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie, et en relation avec les besoins du marché du travail,
- une redéfinition du mandat géographique de l'ETF, en conformité avec les nouveaux instruments de l'assistance extérieure,
- le centrage sur des priorités politiques définies avec la Commission,
- la modernisation de la gouvernance afin d'améliorer la prise de décisions et l'efficacité. Cela impliquera un conseil de direction constitué de 15 membres (six des États membres, six de la Commission et trois observateurs des pays partenaires). Les membres seront nommés en fonction de leur expérience et dans un souci particulier d'équilibre dans la représentation. Le rôle statutaire du collège consultatif en tant qu'organe de direction sera supprimé car il sera remplacé par des structures plus souples.

L'article 150 (formation professionnelle) du traité instituant la Communauté européenne constitue la base juridique du règlement. La procédure de codécision est longue et impliquera un certain nombre de réunions de conciliation. La Commission s'engage à apporter toute l'aide possible à l'ETF pendant cette période afin de réduire à un minimum d'éventuelles discontinuités. Il est prévu que le règlement refondé soit en place avant la fin de 2008.

### Tempus

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du programme Tempus, la Commission a décidé de reporter le transfert du programme à l'agence exécutive au 1<sup>er</sup> juillet 2008 car il n'existe actuellement aucune base juridique pour le transférer comme prévu à la fin de 2007. L'ETF va donc continuer à assurer une assistance technique auprès de la Commission pour l'achèvement de Tempus III et le lancement de Tempus IV. La mission consistera à traiter toutes les nouvelles candidatures, à vérifier la conformité des projets candidats aux critères d'éligibilité et à préparer le transfert de la gestion à l'agence.

Pour des raisons de transparence, il est juridiquement impossible de transférer le personnel de l'ETF directement à l'agence. Tous les recrutements sont obligatoirement gérés par l'Office européen de sélection du personnel et soumis à des procédures normalisées. Toutefois, tout membre qualifié du personnel de l'ETF est invité à faire acte de candidature aux postes qui seront vraisemblablement présentés par voie d'annonces à l'été 2007. Une fois que le nouveau directeur de Tempus aura pris ses fonctions à l'agence (probablement d'ici à novembre 2007), les entretiens pourront commencer pour d'autres postes du programme.

### Projet de budget 2008

Le conseil de direction a adopté l'avant-projet de budget de l'ETF par procédure écrite en mars 2007 et celui-ci s'élève au total à 19 484 000 euros. Cet avant-projet a été établi dans l'hypothèse où l'assistance technique Tempus ne serait plus assurée par l'ETF à compter de la fin de 2007 et où le nouveau règlement de base serait applicable à partir du début de 2008, avec un mandat élargi par rapport au mandat actuel, nécessitant par là même un personnel plus nombreux et doté de

qualifications différentes. Or, comme il est désormais improbable que le nouveau mandat soit opérationnel avant la fin de l'année 2008 et que six mois d'assistance technique seront encore nécessaires pour Tempus en 2008, la Commission a ramené le budget prévisionnel 2008 à 17 984 000 euros (soit une réduction de 1 500 000 euros).

L'autorité budgétaire, le Parlement européen et le Conseil examinent actuellement l'avant-projet de budget communautaire global.

Après 2008, le budget sera fonction du nouveau règlement et du mandat conféré à l'ETF.

**Mme Seng (D)** demande des clarifications sur le budget après 2008, anticipant le fait que celui-ci devrait retourner à la normale après cette année de transition.

**M. Mezel (F)** formule quelques observations à titre informel, étant donné qu'il n'est pas officiellement membre du conseil de direction. Bien que les États membres soutiennent bel et bien l'idée d'une modernisation de la gouvernance afin de promouvoir la convergence entre les agences européennes, il est essentiel de maintenir une représentation équilibrée des États membres et de la Commission. Il invite également la Commission à rechercher d'autres voies complémentaires pour aider l'ETF à conserver son savoir-faire de spécialiste durant la délicate période de transition qui se profile et demande que les compétences acquises par la Fondation soient réinvesties de manière plus souple et plus directe.

**M. Perugini (I)** mentionne le projet d'accord interinstitutionnel, présenté par la Commission, pour un encadrement des agences européennes de régulation [COM(2005)59] sur lequel se fondent les propositions de changement dans la structure de gouvernance de telles agences (y compris l'ETF) au détriment du niveau de représentation des États membres au sein des conseils des agences de l'Union européenne (UE) et rappelle que le service juridique du Conseil de l'UE avait émis un avis négatif à ce sujet. À l'instar de la France, l'Italie formule également des réserves quant à la réduction de la représentation des États membres dans de tels conseils. L'impact sur les processus de prise de décision au sein de certains conseils dont l'ampleur est excessive (certains conseils comptent plus de 60 membres dans un certain nombre d'agences) peut être traité (sur base de précédents dans d'autres organisations et organismes internationaux) en recourant à diverses solutions plutôt qu'en réduisant simplement le nombre de postes attribués à des représentants des États membres car cela serait préjudiciable à leur volonté d'appropriation. Un conseil équilibré et représentatif constitue un préalable fondamental à l'autonomie et à l'indépendance des agences, notamment celles qui dispensent des services d'orientation politique.

M. Perugini se félicite également des efforts déployés pour trouver une solution pour le programme Tempus et souligne à nouveau la nécessité que le budget global de l'ETF soit rétabli au niveau convenu initialement à compter de 2009, en soulignant l'importance des ressources pour que l'ETF soit en mesure de maintenir la prestation de ses services.

**M. Nöbauer (A)** fait observer que la réorganisation du conseil de direction et du collège consultatif pourrait avoir d'autres conséquences, y compris la nécessité pour les États membres de participer aux travaux de l'ETF et d'en être informés. Tout manque de contact avec un pays donné pourrait constituer une perte sérieuse pour l'ETF et pour le pays concerné. Le collège consultatif pourrait revêtir une forme différente, mais il est essentiel de conserver une personne de contact dans chaque État membre et un forum d'experts.

### **Politique européenne de voisinage**

**David Lipman**, de la DG RELEX, rend compte de la politique européenne de voisinage et de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

La politique européenne de voisinage a été lancée en 2004 comme une réponse politique à l'élargissement de l'Union européenne, cette année-là, à dix nouveaux pays et a été conçue pour constituer une zone mutuelle de prospérité, de stabilité et de sécurité – un cercle d'amis – à l'est et au sud de l'UE, comprenant 16 pays (à l'exception des pays candidats et des Balkans occidentaux). Cette politique est destinée à appuyer le processus de réforme politique, économique et sociale. L'ETF a un rôle à jouer dans la dimension «humaine» de cette politique. Il ressort d'un rapport d'étape de décembre 2006 sur sa mise en œuvre qu'il convient de placer davantage l'accent sur l'intégration économique et commerciale, les échanges entre les citoyens, l'éducation, la jeunesse et la recherche, et de renforcer la coopération régionale.

Des plans d'action ont été mis en place pour chaque pays (hormis l'Algérie, le Belarus, la Libye et la Syrie), dotés d'un mécanisme financier connu sous le nom d'instrument européen de voisinage et de

partenariat. Cet instrument, qui s'étend également à la Russie, est entré en vigueur au début de 2007 pour la période 2007-2013. Une enveloppe de 1,4 milliard d'euros sera engagée cette année, même si une nouvelle procédure baptisée «examen démocratique», qui implique que tous les documents de stratégie soient soumis au Parlement européen, a ralenti le décaissement des fonds.

La Banque européenne d'investissement s'est également engagée à prêter appui à la région et investira une enveloppe d'un montant équivalent (12 milliards d'euros) sur la même période.

Une conférence interministérielle se tiendra en septembre sous la présidence portugaise pour donner plus de visibilité au travail en cours.

### Instrument de préadhésion

**M. Giannantonio Ballette**, de la DG Élargissement, fait le point sur l'instrument de préadhésion (IPA), qui a remplacé l'arsenal de programmes qui couvraient l'Europe du Sud-Est, parmi lesquels Phare, CARDs, Saphard et Ispa. Le comité IPA a discuté et adopté le règlement portant application de l'IPA, que la Commission a adopté le 12 juin. Celui-ci comporte cinq volets:

1. aide à la transition et au renforcement des institutions (anciens programmes Phare et CARDs),
2. coopération transfrontalière entre les pays partenaires et entre ces derniers et les États membres,
3. développement régional,
4. développement des ressources humaines,
5. développement rural.

Les deux premiers volets concernent tous les pays de la région, tandis que les trois derniers ne sont applicables qu'aux pays candidats, en tant que précurseurs d'autres mécanismes de financement de l'UE.

Le comité IPA a jugé positive l'évaluation des documents de programmation pluriannuels (trisannuels) indicatifs, lesquels sont en cours d'adoption par la Commission. La Commission a vivement apprécié l'aide de l'ETF pour la préparation des analyses nationales du marché du travail devant servir aux documents de programmation pluriannuels. De même, la Commission s'est félicitée de l'initiative de l'ETF d'organiser des discussions avec les représentants des pays partenaires, les responsables géographiques de la Commission et les délégations de l'UE pour diffuser les principaux messages tirés de ces analyses. L'extension du mandat de l'ETF par le nouveau règlement du Conseil sera d'une grande aide à la DG Élargissement, qui a également demandé à l'ETF d'examiner la question de l'inclusion sociale des minorités ethniques et d'identifier les exemples de bonnes pratiques en matière d'éducation et d'emploi.

## 4.ii Tendances et développements à l'ETF

**Muriel Dunbar** explique que l'ETF déploie des activités visant à anticiper le nouveau règlement du Conseil et ce qu'il pourrait impliquer à terme. Concrètement, le règlement devrait être porteur d'une plus grande clarté, d'une clarification sur le fond et d'un cadre politique pour l'action de l'ETF dans les pays partenaires. Il en découlera pour la Fondation une capacité à considérer l'enseignement professionnel comme un tout, en tant que partie intégrante d'autres types d'éducation et du marché du travail. Le champ du développement des ressources humaines est défini dans l'exposé des motifs du nouveau règlement (éducation et formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, questions connexes relatives au marché du travail), à l'article 150 du traité instituant la Communauté européenne (en tant que fondement juridique) et dans les nouveaux instruments de l'assistance extérieure.

Plus concrètement, l'application de la formation professionnelle aux problèmes sociaux et économiques s'inscrira dans le nouveau champ d'application du travail de l'ETF. La formation professionnelle peut également couvrir l'enseignement supérieur à vocation professionnelle et l'enseignement secondaire, étant donné les recouplements entre enseignement général et enseignement professionnel. Le nouveau règlement du Conseil ouvrira des domaines vers lesquels l'ETF évolue de toute façon et notamment l'inclusion sociale, le développement rural, les profils de qualifications pour migrants et la réduction de la pauvreté.

A l'avenir, le budget de l'ETF devra être à l'image des nécessités de ce nouveau mandat. L'ETF sera moins dotée que prévu en 2008, ce qui aura évidemment un impact sur les préparatifs en vue du

nouveau mandat – ce budget impliquera moins de nouvelles embauches et moins de possibilités de perfectionnement pour le personnel en place. Étant donné qu'il est prévu que le budget revienne à son niveau normal en 2009, l'ETF s'efforcera de ne pas réduire les effectifs en 2008 et c'est pourquoi une réduction de 1,6% seulement du titre 1 du budget est envisagée. La marge de manœuvre est faible sur le titre 2, qui sera réduit de 9,8%, cependant que l'essentiel des coupes nécessaires sera absorbé par le titre 3, qui se verra amputé de 24% par rapport aux chiffres de l'avant-projet de budget.

Le rapport d'audit interne 2006 a été publié en expliquant qu'il n'y a pas eu de visite du service d'audit interne à l'ETF pendant l'année, par manque de ressources. Toutefois, une visite aura lieu en 2007.

Sandra Stefani, responsable actuelle du département Opérations, quittera l'ETF à la fin de l'année et Peter Greenwood, actuellement chef de l'unité «Planification, suivi et évaluation» lui succédera. Xavier Matheu de Cortada prendra la succession de Peter Greenwood à la fin de cette année.

**Mme Borg (MT)** demande des précisions sur les coupes budgétaires en 2008, qui sont en fait imputables au retard pris dans l'approbation du nouveau règlement du Conseil et à la nécessité de maintenir la gestion du programme Tempus à Turin pendant six mois de plus que prévu.

#### 4iii. Relations avec les États membres de l'UE

Ces dernières années, les États membres ont été invités à s'impliquer davantage dans les travaux de l'ETF. Certains pays, parmi lesquels la Suède, Chypre et l'Estonie, ont organisé des séminaires d'information sur l'ETF et sur ce que la Fondation peut apporter.

Les membres du conseil sont invités à contacter Mariavittoria Garlappi, de l'ETF, s'ils souhaitent accueillir des manifestations de ce type auxquelles peuvent participer des personnes des ministères concernés et des agences compétentes en matière d'aide extérieure, ou si eux-mêmes ou leurs collègues sont intéressés par une participation à d'autres activités de l'ETF.

**Mme All (EE)** explique le succès rencontré par le séminaire et les visites d'étude organisés en Estonie à l'intention de représentants d'Asie centrale, de Croatie et du Kosovo. Elle espère qu'à l'avenir, l'Estonie pourra continuer à travailler systématiquement avec l'ETF.

**M. Pusvaskis (LT)** a participé à un séminaire dans les Balkans pour présenter la réussite des travaux menés par son pays et donner des informations pratiques sur les cadres de certifications nationaux. Depuis, il a reçu de nombreuses demandes de maintien de l'aide de la Lituanie de la part des participants.

**Mme Soares (PT)** met en exergue les priorités de la présidence portugaise en matière d'éducation et de formation:

- stratégies d'éducation et formation tout au long de la vie, méthode ouverte de coordination, reconnaissance et validation des acquis non formels, cadre européen des certifications, perfectionnement professionnel des enseignants, évaluation des établissements scolaires et stratégie de Lisbonne;
- célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de la stratégie européenne pour l'emploi et de ses liens avec la stratégie de Lisbonne;
- la flexicurité et ses liens avec l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie;
- inclusion sociale;
- égalité des sexes et intégration de la dimension du genre.

L'ETF organisera une conférence sur l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre de la présidence portugaise, du 20 au 22 septembre à Lisbonne, en coordination avec le ministère du Travail et de la Solidarité sociale. Les participants, au nombre de 60 à 70, seront les membres du réseau de formation des enseignants d'Europe du Sud-Est. La rencontre sera consacrée à la mutualisation des expériences, à des ateliers et à des visites de terrain auprès d'organisations portugaises.

Le soutien de l'ETF serait apprécié pour les manifestations suivantes:

- réunion des directeurs généraux de l'enseignement professionnel, les 24-25 septembre,

- conférence sur la stratégie européenne pour l'emploi, les 8-9 octobre,
- séminaire sur la validation des acquis formels et non formels, les 26-27 novembre.

**M. Bandelj (SLO)** récapitule les domaines prioritaires de la présidence slovène en matière d'éducation et de formation, qui sont la qualité de la formation des enseignants, l'importance de la formation professionnelle dans la stratégie de Lisbonne et le rôle de l'efficacité économique et de la compétitivité par rapport à l'égalité sociale.

Les thèmes des principales conférences seront les suivants:

- le rôle de l'éducation dans la réponse aux défis jusqu'en 2020,
- l'innovation pour l'avenir: le nouveau rôle des enseignants et de la recherche,
- universités et éducation et formation tout au long de la vie.

Une conférence, intitulée «Adultes, il n'est jamais trop tard pour apprendre» constitue une autre possibilité susceptible d'intéresser l'ETF.

L'ETF pourrait jouer un rôle pour faciliter la participation d'autres pays d'Europe du Sud-Est à ces conférences et à d'autres, pendant la présidence slovène.

## 5. Rapport d'activité annuel

Le projet de rapport d'activité annuel de l'ETF (ETF-GB-07-003) présente la synthèse des principales réalisations de 2006 en ce qui concerne les perspectives à moyen terme (2004-2006) et le programme de travail 2006. Ce rapport comporte trois parties, qui portent respectivement sur les réalisations en matière d'actions, la gestion et les conclusions et risques. Pendant la période faisant l'objet du rapport, l'ETF a réalisé plus de 60% des résultats escomptés et 70% des indicateurs. Les autres résultats attendus ont été obtenus au cours des premiers mois de 2007. Un certain nombre d'indicateurs ont été supprimés en raison de changements de priorités.

Plus de 80% des recettes de l'ETF ont été investies dans ses activités opérationnelles, le solde finançant les frais administratifs.

La Commission juge hautement satisfaisantes (à plus de 90%) les réponses apportées par l'ETF à ses questions, dont la plupart concernent les préparatifs en vue des nouveaux instruments. La diffusion des politiques de l'UE auprès des pays partenaires constitue un autre domaine dans lequel l'ETF a concentré son action.

Les projets relevant du programme sur l'innovation et l'apprentissage ont été introduits pour la première fois en 2006 afin de dispenser des orientations politiques à partir de faits prouvés, notamment en matière de compétences clés, de migrations et de transition de l'école au travail.

Les activités de communication de l'ETF visent à donner une plus grande visibilité à ses produits et services.

S'agissant de gouvernance et de conformité, l'environnement institutionnel complexe de l'ETF a conduit à différer l'approbation des perspectives à moyen terme de la Fondation jusqu'à la publication de la communication de la Commission en décembre. Par ailleurs, le plan d'audit annuel de l'ETF est partiellement bouclé, tandis que son rapport d'évaluation annuel a été soumis au conseil de direction comme prévu.

Le rapport d'activité annuel de l'ETF (ETF-GB-07-003) est adopté, de même que l'analyse et l'avis du conseil de direction correspondants (ETF-GB-07-007), moyennant des modifications mineures destinées à corroborer le jugement positif du conseil sur le travail de l'ETF.

## 6. États financiers 2006 de l'ETF

Les états financiers de l'ETF sont préparés conformément au titre 7 du règlement financier. Ils ont été soumis à la Cour des comptes pour avis formel, ce dernier étant l'un des éléments à la base de la

décharge donnée par le Parlement européen sur l'exécution du budget. L'avis émis par le conseil de direction relativement aux états financiers constitue un autre de ces éléments.

Une fois que l'avis de la Cour des comptes aura été reçu (d'ici au 15 juin), les états financiers seront finalisés et transmis au conseil de direction par voie de procédure écrite.

Le Parlement européen a donné décharge récemment sur l'exécution du budget 2005.

Le Centre de traduction des organes de l'UE a enregistré un excédent de budget en 2006 et son conseil d'administration a décidé que cet excédent serait redistribué aux clients du Centre. L'ETF va donc recevoir 183 256 euros. Conformément à l'article 19 du règlement financier, ces crédits seront réintégrés dans le budget 2007 de l'ETF. Le montant figurera dans le budget rectificatif 2007, qui sera adressé au conseil de direction selon la procédure écrite après l'été.

L'ETF remercie le gouvernement italien pour son soutien financier constant, par le biais du fonds fiduciaire qu'il a mis en place.

## 7. Évaluation externe de l'ETF

### i. Rapport d'étape sur le plan d'action pour l'évaluation externe

L'ETF poursuit son travail sur les points d'action relatifs à l'évaluation externe, dont la plupart ont d'ores et déjà été menés à terme. Les pays procèdent individuellement à une évaluation du travail de l'ETF. La Turquie et l'ancienne république yougoslave de Macédoine en sont des exemples récents. Une autre évaluation du travail de l'ETF en Roumanie a généré des résultats semblables à ceux de l'étude menée en Bulgarie en 2005, et montre que l'ETF a influé de façon très positive sur le processus de préadhésion.

### ii. Politique de suivi et d'évaluation de l'ETF

Les évaluations futures tiendront compte de l'expérience passée. En conséquence, les prochaines évaluations intégreront une «analyse des contributions».

Les membres du conseil de direction sont invités à contacter l'ETF s'ils souhaitent participer à une évaluation de projets de l'ETF (les prochaines concernent l'Égypte et le projet d'observatoires nationaux dans la région méditerranéenne).

L'ETF consacre 1% environ de son budget global aux activités de suivi et d'évaluation, ce qui est dans la norme des pratiques observées dans d'autres organisations internationales comme la Banque mondiale.

Fort de sa longue expérience dans ce domaine, **M. Lindqvist (FIN)** explique le phénomène d'usure dont est victime l'évaluation dans les systèmes éducatifs de toute l'Europe. Il souligne la nécessité de veiller à ce que les évaluations soient utilisées par l'organisation déclarante comme un outil formateur dans le but d'améliorer les choses.

## 8. Ressources humaines

### i. Stratégie de gestion des ressources humaines de l'ETF

L'ETF n'a pas de directeur des ressources humaines, ce qui explique que les avancées ont été ralenties dans ce domaine. Le cadre de gestion des ressources humaines de l'ETF doit être compatible avec les règlements relatifs à la gestion du personnel dans les institutions européennes, les services européens de protection des données doivent être consultés chaque fois que des données à caractère personnel sont utilisées et enfin, le comité du personnel de l'ETF doit être consulté et ses recommandations mises en pratique chaque fois que possible.

Un projet exposant la nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines est en cours de rédaction et sera soumis pour approbation au conseil de direction, lors de sa réunion de novembre. Cette stratégie portera sur une cartographie des compétences de l'ensemble du personnel, des profils de poste, la promotion professionnelle, l'évaluation des performances, la définition d'objectifs et le développement du personnel.

## ii. Évaluation du directeur de l'ETF

Le directeur de la Fondation est évalué au moins une fois tous les deux ans. Sont évalués ses compétences et ses prestations dans l'exercice de ses fonctions, ses résultats par rapport aux objectifs fixés et l'exécution du programme de travail. Deux rapporteurs seront désignés, l'un émanant d'un Etat membre (celui exerçant la seconde présidence dans une année donnée) et l'autre émanant de la Commission, lesquels rédigent le rapport. Pour 2007, il s'agira du représentant portugais et de David Lipman, de la DG Relex. Pour 2008, les deux rapporteurs seront le représentant français et Dirk Megank, de la DG Élargissement. Odile Quintin sera notateur d'appel.

Date de la prochaine réunion: 20 novembre 2007

## Points d'action

À la demande de **M. Perugini (I)**, le deuxième paragraphe «à Turin ou à Bruxelles» de la page 7 des états financiers (ETF-GB-07-011) sera corrigé pour être en conformité avec le règlement du conseil de direction;

- lancement en juin 2007 de la procédure écrite concernant les états financiers 2006,
- réalisation à l'automne de l'évaluation de prestations de la directrice de l'ETF par les représentants désignés,
- intégration de l'excédent budgétaire du Centre de traduction des organes de l'UE dans le budget rectificatif 2007,
- communication après l'été du budget rectificatif 2007 au conseil de direction, par voie de procédure écrite,
- présentation en novembre d'une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines au conseil de direction,
- insertion d'un point sur la discussion des réseaux de l'ETF à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil de direction,
- participation de l'ETF aux événements et manifestations organisés par la présidence portugaise,
- examen de la participation de l'ETF aux conférences et événements organisés par la présidence slovène.